



# INFO-MAIRIE N°28

## Novembre 2020

### FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE :

C'est avec regret que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité de Nantouillet ont pris la décision d'annuler les festivités de fin d'année. Il n'y aura donc pas de repas de fin d'année ni de spectacle de Noël en 2020. La Cérémonie des vœux 2021 est également annulée. En effet, le contexte sanitaire ne permet pas de les organiser.



Toutefois, les membres du CCAS et de la Municipalité ont décidé :



- D'offrir un colis de produits fermiers aux bénéficiaires 2020.
- De distribuer des chèques cadeaux et des chocolats aux Nantolétains de moins de 11 ans.

**Les colis seront distribués au domicile des bénéficiaires**, par Madame Sylvie ROUSSEAU et Monsieur Jean-Claude PETIT, **le samedi 05 décembre 2020, dans la matinée.**

Quant aux **chèques-cadeaux**, nous invitons les parents des enfants qui auront reçu leur invitation, à **venir les retirer au foyer rural le samedi 05 décembre ou le samedi 12 décembre 2020 de 10 heures à 12 heures.**

Nous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous rappelons que les membres du CCAS se tiennent à votre disposition en cas de besoins particuliers en cette période difficile pour tous.



### BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE-NOËL :

Comme l'année dernière, la **boîte aux lettres du Père-Noël sera installée en mairie à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.** Les enfants pourront y déposer leur lettre jusqu'au 19 décembre 2020.

### FERMETURE DES SALLES MUNICIPALES :

La salle polyvalente du Parc de la Nourrie et le Foyer-Rural restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Les personnes ayant réservé la salle polyvalente peuvent, si elles souhaitent, annuler leur réservation et se faire rembourser sur demande (fournir un relevé d'identité bancaire au secrétariat de mairie).



## RAMASSAGE DES DÉCHETS-VERTS :

La dernière collecte de déchets verts de l'année s'est déroulée le mardi 24 novembre 2020. Elle reprendra en avril 2021.



## TRAVAUX EN COURS :



- **ÉGLISE SAINT-DENIS** : Les travaux de réfection de la toiture de la nef, des parements de la façade Ouest et du clocher de l'église Saint-Denis débuteront probablement au début du mois de décembre 2020. Dès le 30 novembre 2020, la société CHATIGNOUX (Maçonnerie) procédera à l'installation de sa base vie dans la rue de la Fontaine, sur le trottoir en face de l'église (le long de l'ancienne ferme).

Ainsi, durant toute la durée des travaux (jusqu'au 30/06/2020 dans un premier temps), il ne sera plus possible d'entrer et de sortir de la rue de la Fontaine par la Grande Rue. La deuxième phase des travaux se déroulera dans la Grande Rue. Un échafaudage sera installé sur la façade de l'église et la circulation sera alternée dans la Grande Rue.

Nous remercions les riverains de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

- **PARKING RUELLE MARNE** : La première phase des travaux liée à la réalisation du parking est terminée. Seule la société ÉNEDIS doit encore intervenir pour raccorder les terrains à bâtir. Il semblerait qu'ils interviennent au début du mois de janvier 2021.

Depuis la mi-novembre, les riverains peuvent librement stationner sur le parking.

La Municipalité a demandé à l'entreprise de ne pas le goudronner dans l'immédiat afin de ne pas le détériorer lors de la construction des futures habitations.



- **FERME** : Depuis le 15 septembre 2020, la commune est propriétaire de la ferme située au 23, rue de Meaux.

Depuis, l'employé communal, aidé des adjoints, a débarrassé le bâtiment de toute la ferraille et du tout-venant qui y étaient entreposés.

Il est envisagé de démolir les parties les plus vétustes (côté rue de Meaux, côté rue de la Fontaine/Sablons). Les demandes de devis sont en cours, mais il s'agira d'une dépense élevée.

C'est la raison pour laquelle cela ne sera pas fait dans l'immédiat.

Avant d'envisager la démolition, il convient de déposer une demande de permis de démolir. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera déterminant dans la poursuite de ce projet.

- **EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION** : Depuis le 20 octobre 2020, les travaux d'extension du système de vidéoprotection ont débuté.

Ce sont alors 8 caméras supplémentaires qui vont être installées portant l'ensemble du système à 24 caméras :

- ✓ Rue de Meaux – Cimetière – Pont de la Beuvronne – Ancienne Ferme (3 nouvelles)
- ✓ Intersection Grande Rue / Rue de Meaux (2 existantes + 1 nouvelle)

- ✓ Grande Rue – Saint -Mesmes (2 existantes = lecture de plaque + 1 nouvelle)
- ✓ Rue de Thieux (2 existantes = lecture de plaque + 1 nouvelle destinée à la vidéo-verbalisation des contrevenants empruntant le sens unique à contre-sens)
- ✓ Place du Château (2 existantes)
- ✓ Rue des Vignes (1 nouvelle)
- ✓ Salle Polyvalente (3 existantes)
- ✓ Rue des Ormeteaux (1 existante + 1 nouvelle)
- ✓ Ruelle Marne (1 existante)
- ✓ Mairie (1 existante)
- ✓ Route Départementale 404 (2 existantes = lecture de plaque).



#### - **MARQUAGE AU SOL :**

Dernièrement, l'employé communal, aidé de Messieurs Alain BROQUET et Patrick MARTIN, a réalisé le marquage au sol. Il ne reste que les deux abris bus de la rue de Thieux à terminer. La Municipalité les remercie pour les économies réalisées grâce à eux (4 380 € TTC).

#### **NIDS DE FRELONS :**



Avec l'arrivée de l'automne et la tombée des feuilles, plusieurs nids de frelons ont été découverts dans la commune. Nous remercions les propriétaires de faire intervenir des spécialistes pour procéder à leur destruction.

Pour demander la destruction d'un nid (**service payant**) :

- Groupement de Défense Sanitaire Apicoles de Seine-et-Marne (GDSA 77) - [gdsa@apiculture77.fr](mailto:gdsa@apiculture77.fr)
- Olivier GIRBAL Destruction Nid Frelon / Siret : 502 721 269 00038 - [destruction.nid.frelon@gmail.com](mailto:destruction.nid.frelon@gmail.com)
- Action Guêpe / Siret : 839 212 990 00015 - [actionguepe@gmail.com](mailto:actionguepe@gmail.com)

#### **STATIONNEMENT LIMITÉ :**

Pour rappel, l'arrêté municipal n°42-2013 prévoit que le **stationnement excédant plus de 7 jours est considéré comme abusif** et peut, selon l'article R417-12 du Code de la Route, faire l'objet d'amende et de mise en fourrière.

#### **ENTRETIEN DES TROTTOIRS :**



A l'approche de la période hivernale, nous souhaitons vous rappeler les termes de l'arrêté municipal n°38-2017 prescrivant l'entretien des trottoirs :

*« En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales ».*

« Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur le trottoir jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation ».

« Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter ; lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1.20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules ».



### CHIENS ERRANTS :

Nous vous rappelons que **TOUT ANIMAL DOIT ÊTRE TENU EN LAISSE** sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération. Tout animal errant, trouvé sur la voie publique, sera conduit, sans délai, à la fourrière.

### FUITES D'EAU APRÈS COMPTEUR :

Il peut arriver que votre propriété présente une fuite d'eau après compteur et que cela occasionne une importante facture d'eau en fin de trimestre.

C'est la raison pour laquelle, la Municipalité vous conseille de réaliser un test fuite et vous informe que vous avez la possibilité de souscrire à une assurance couvrant les dégâts et/ou surcoûts liés à l'éventuelle fuite.

Pour plus de renseignements contactez SUEZ au [01 80 20 23 40](tel:0180202340).

le test fuite

vous pensez qu'il y a une fuite chez vous ?  
pour en être sûr, vous pouvez compter...  
sur votre compteur.



1

Effectuez un relevé de votre compteur le soir avant de vous coucher

2

Passes une bonne nuit sans consommer d'eau (boisson, chasse d'eau, lave-vaisselle, lave-linge...)

3

Le lendemain matin, si les chiffres sont identiques, tout va bien. S'ils ont changé, il y a probablement une fuite.

4

INFO-MAIRIE NANTOUILLET – NOVEMBRE 2020

Rédaction / Publication : Mairie de Nantouillet—77230 NANTOUILLET - ☎01.64.36.24.06. ✉mairie.nantouillet@wanadoo.fr - [www.nantouillet.com](http://www.nantouillet.com)

Page Facebook : Mairie de Nantouillet - Panneau Pocket

**Ne pas jeter sur la voie publique**

## **DISTRIBUTION DE MASQUES « ENFANTS » :**



Afin de permettre à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans de respecter le protocole sanitaire rendant le port du masque obligatoire dans les écoles élémentaires, la Présidente de la Région Ile-de-France Madame Valérie PÉCRESE a décidé de doter toutes les communes de la région de masques pour enfants lavables 30 fois à 60°C.

Ainsi, deux masques par Nantolétains ayant entre 6 et 11 ans, ont été distribués les 16 et 17 novembre 2020.

Par ailleurs, nous rappelons aux Nantolétains qui en auraient besoin, que nous disposons de masques lavables « Adultes » en mairie.

## **APPLICATION « PANNEAU-POCKET » :**



Depuis le mois de mai, la Commune est abonnée à « PanneauPocket ». Il s'agit d'une application gratuite vous permettant de vous alerter et de vous informer.

L'application est à télécharger gratuitement sur l'App Store et sur Google Play.

Elle vient en complément du Site internet : [www.nantouillet.com](http://www.nantouillet.com) et de la page Facebook de la Commune « Mairie de Nantouillet ».

**N'hésitez pas à en parler autour de vous !**

## **CALENDRIERS DES POMPIERS :**



En raison de la pandémie, du confinement mais surtout du risque attentat envers le personnel, la campagne de calendriers 2021 pour les Sapeurs-Pompiers de CLAYE SOUILLY, ne pourra s'effectuer qu'à distance.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Claye-Souilly vous propose d'acheter leur calendrier par ce lien internet, il sera ensuite livré chez vous par leurs soins :

[https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-claye-souilly/formulaires/1?fbclid=IwAR2zxww1WpYSRc6PW4hat\\_S9oUoNWxh8ggHq3zWduHVafpUHQOoYYZqkenA](https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-claye-souilly/formulaires/1?fbclid=IwAR2zxww1WpYSRc6PW4hat_S9oUoNWxh8ggHq3zWduHVafpUHQOoYYZqkenA)

**Par ailleurs, nous vous informons qu'en cette période de confinement, tout démarchage lié à la vente de calendrier à domicile est strictement interdit.**

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'en aucun cas, la mairie habilite de quelconque démarcheur.

## **TOURNÉE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE :**

François CATALA, agent du cadastre, sera de passage sur la Commune de Nantouillet durant le mois de décembre 2020 afin de procéder aux mises à jour annuelles du plan cadastral.

## COVID 19 – 3 NOUVELLES ÉTAPES :

Le 24 novembre, le Président de la République a annoncé les étapes progressives du déconfinement :

— ÉTAPE 1

### 28 novembre

- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h, protocole sanitaire strict
- Promenade et activité physique en extérieur autorisées dans un rayon de 20 km et pour 3 heures
- Activités extra-scolaires en plein air autorisées
- Offices des cultes strictement limités à 30 personnes maximum

— ÉTAPE 2

### 15 décembre

Si les objectifs sanitaires sont atteints

- Fin du confinement
- C couvre-feu instauré de 21h à 7h sur l'ensemble du territoire, à l'exception des 24 et 31 décembre
- Activités extrascolaires en intérieur autorisées
- Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées dans le cadre de protocoles sanitaires stricts

— ÉTAPE 3

### 20 janvier

Si les objectifs sanitaires sont atteints

- Ouverture des restaurants et des salles de sport
- Reprise des cours intégralement en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités

Les déplacements restent interdits au moins jusqu'au 15 décembre sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

### NUMÉROS UTILES

Association AVIMEJ (Aide aux victimes et médiation judiciaire) :	01.75.78.80.10
Caserne de Pompiers de Claye-Souilly :	01.60.26.66.88 En cas d'urgence, composez le 18
Centre Antipoison :	01.40.05.48.48
Commissariat de Villeparisis	01.60.21.36.50 En cas d'urgence, composez le 17
Communauté de Communes Plaines et Monts de France :	01.60.54.68.40.
Caisse Primaire d'Assurance Maladie :	34.46
École de Gressy	01.60.03.36.98
École de Saint-Mesmes	01.64.27.97.22
Enédis (N° d'urgence) :	09.72.67.50.77
Maison France Service Itinérante de la CCPMF – Mme Céline LANSOY	07.87.08.67.22
Mairie de Nantouillet	01.64.36.24.06 En cas d'urgence : 06.03.68.33.79
Mairie de Gressy	01.60.26.11.15
Mairie de Saint-Mesmes	01.60.26.24.20
SUEZ Urgence	09.77.40.11.19
Sous-préfecture de Meaux :	01.60.09.83.77
SOS Médecins Meaux :	0825.56.77.00 En cas d'urgence, composez le 15

### Horaires du secrétariat de Mairie :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	FERMÉ	13H30 à 17H30
MARDI	8H à 12H30	FERMÉ
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H à 12H30	13H30 à 17H30
VENDREDI	FERMÉ	13H30 à 17H30
SAMEDI	10H à 12H	FERMÉ

**En cas d'urgence, contactez le 06.03.68.33.79.**



### **DATES À RETENIR :**

- ***Du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2020 : Boîte aux lettres du Père-Noël***
- ***05 décembre 2020 : Distribution des colis durant la matinée***
- ***05 et 12 décembre 2020 : Retrait des chèques cadeaux (Nantolétains 0 à 10 ans).***